



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1994/86
27 juin 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
Session de fond de 1994
New York, 27 juin-29 juillet 1994
Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

QUESTIONS RELATIVES À L'ÉCONOMIE ET À L'ENVIRONNEMENT :
RAPPORTS DES ORGANES SUBSIDIAIRES, CONFÉRENCES ET
QUESTIONS CONNEXES

Version préliminaire de l'Étude mondiale sur le rôle
des femmes dans le développement

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Dans sa résolution 48/108, l'Assemblée générale a demandé qu'une version préliminaire de l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement, 1994, qui doit lui être soumise lors de sa quarante-neuvième session, soit présentée au Conseil économique et social à sa session de fond de 1994 par l'intermédiaire de la Commission de la condition de la femme. Le présent rapport contient un résumé préliminaire de l'Étude axé sur ses thèmes principaux : pauvreté (par. 13 à 23), emploi productif (par. 24 à 29) et pouvoir de décision des femmes dans le secteur économique (par. 30 à 40). L'évolution en cours donne à penser que les femmes constituent un facteur de plus en plus décisif dans la croissance économique, bien qu'elles ne participent pas encore à titre égal au contrôle du processus.

* E/1994/100.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 12	3
I. LA PAUVRETÉ	13 - 23	6
II. EMPLOI PRODUCTIF	24 - 29	8
III. POUVOIR DE DÉCISION DES FEMMES DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE	30 - 40	10

Tableaux

1. Rapport moyen du nombre de filles au nombre de garçons, par niveau d'enseignement et par région, 1970-1990	13
2. Rapport moyen du nombre de femmes au nombre d'hommes dans la population active, 1970-1990	13
3. Répartition par catégorie professionnelle et par sexe, 1970, 1980 et 1990	14
4. Rapport moyen du nombre de femmes au nombre d'hommes dans les professions libérales, parmi le personnel technique et dans l'administration et la gestion, 1970-1990	14
5. Rapport moyen du nombre de femmes au nombre d'hommes dans les disciplines scientifiques et techniques dans l'enseignement supérieur, par région, 1970-1990	15
6. Rapport moyen du nombre de femmes au nombre d'hommes inscrit en droit et en gestion des entreprises dans l'enseignement supérieur, par région, 1970-1990	15

INTRODUCTION

1. L'objet de l'Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement^{1,2,3} est de présenter une évaluation périodique de l'effet des différences entre les sexes sur le développement économique. Cette étude est établie tous les cinq ans, un an avant la date fixée pour l'examen et l'évaluation des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme. Elle vise, au moyen d'un examen des dernières informations disponibles, à cerner la manière dont les hommes et les femmes, dans le cadre des rôles qui leur sont impartis par la société, influent sur les processus économiques mondiaux et sont touchés par eux.
2. La première Étude mondiale, qui a été élaborée en 1985, était l'une des rares études à examiner le rôle des femmes dans l'économie. Depuis, la question de l'intégration des femmes dans le développement a été traitée dans nombre d'études générales sur l'économie mondiale, décrivant avec exactitude la condition des femmes dans un passé récent. La troisième Étude mondiale, qui paraîtra en 1994, s'attache essentiellement à dégager des tendances et à s'interroger sur la manière dont la prise en compte des différences entre les sexes pourrait la formulation des idées touchant au développement.
3. L'Étude mondiale de 1994 a été demandée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 44/77 du 8 décembre 1989 et 44/171 du 19 décembre 1989. Elle doit être présentée à l'Assemblée générale, sous sa forme définitive, en 1994 et, conformément à la résolution 36/8 de la Commission de la condition de la femme, elle sera un des principaux documents soumis à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. Dans sa résolution 48/108, l'Assemblée a demandé qu'une version préliminaire de l'Étude mondiale de 1994 soit présentée au Conseil économique et social à sa session de fond de 1994, par l'intermédiaire de la Commission de la condition de la femme, et que la version définitive soit achevée vers la mi-1994. La Commission de la condition de la femme a été saisie à sa trente-huitième session d'une version abrégée du résumé analytique de l'Étude mettant en lumière les premières conclusions sur les thèmes principaux de l'Étude mondiale de 1994 (E/CN.6/1994/13). Le présent rapport contient un résumé analytique plus détaillé. La version définitive de l'Étude mondiale de 1994 est en cours d'établissement en collaboration avec des organismes des Nations Unies, et notamment avec l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Centre international du commerce (CNUCED/GATT) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, qui tous ont contribué à la rédaction de certains chapitres.
4. Depuis l'Étude mondiale de 1989, il s'est produit un certain nombre de changements spectaculaires dans les relations économiques internationales, qui ont notamment été marquées par une récession mondiale, par une reprise dans certaines régions, par l'émergence de nouveaux pôles de croissance, par des ajustements structurels et par des inégalités croissantes entre les pays et groupes de pays, ainsi qu'à l'intérieur des pays. Ces changements sont survenus dans un monde où l'on tend à nouveau à mettre l'accent sur la démocratisation, la gestion des affaires publiques et le recours aux forces du marché pour orienter le développement économique et dont l'interdépendance accrue est

/...

attestée par l'issue des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay. Dans les discussions sur le développement, une place de choix est désormais donnée aux deux notions de durabilité et de sauvegarde de la dimension humaine.

5. Ces modifications, que ce soit dans leurs causes ou leurs effets, ne sont pas intervenues dans un espace neutre, où les distinctions de sexe pouvaient être ignorées. En partie en raison de la nature du processus de croissance et d'ajustement économique et en partie du fait d'un climat plus propice, les femmes sont un élément de jour en jour plus déterminant des mutations économiques. Le lien existant entre la promotion des femmes et la réussite économique devient de plus en plus manifeste. Les politiques de restructuration ont, de par leur nature, entraîné une augmentation du nombre des femmes dans la population active, au départ comme salariées faiblement rémunérées dans les industries à forte intensité de main-d'oeuvre. La libéralisation progressive des marchés a par la suite renforcé cette tendance et on commence à trouver un nombre croissant de femmes dans des secteurs mieux rémunérés, exigeant de plus hautes qualifications.

6. Bien que l'existence d'une relation de cause à effet soit difficile à établir et que certains pays puissent faire exception, il ressort d'une comparaison des données sur une certaine période de temps que, là où les femmes ont été pleinement acceptées en tant que partenaires égales du développement, on a généralement enregistré une croissance économique à long terme et une meilleure distribution, et là où un environnement propice a fait défaut, une stagnation, voire un déclin, de l'économie.

7. Deux facteurs principaux caractérisent un environnement propice, à savoir la réalisation de plus en plus poussée de l'égalité de droit entre les hommes et les femmes et la nette évolution observée, dans la plupart des régions, vers l'égalité des sexes en matière d'accès à l'éducation. Ces facteurs ont, à eux deux, aplani la voie pour un pourcentage croissant de femmes et leur ont permis de participer pleinement au développement en y apportant leurs talents particuliers et leur propre vision des priorités.

8. L'augmentation du nombre des États parties à la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes témoigne de la progression de l'égalité de droit. En 1985, lors de l'élaboration de la première Étude mondiale, 39 États seulement avaient adhéré à la Convention; en 1994, on en compte 133, chiffre qui comprend tous les États d'Amérique latine et des Caraïbes, presque tous les États d'Europe et de l'Est et du Sud-Est asiatique, ainsi qu'une majorité d'États d'autres régions. Bien qu'un certain nombre d'entre eux aient émis des réserves au sujet de certains articles, pour la plupart, le fait d'avoir ratifié la Convention ou d'y avoir adhéré impliquait l'abolition des restrictions juridiques qui avaient empêché les femmes d'avoir accès aux moyens de production : terre, capital et technologie. L'exercice de ces droits a progressé moins vite, notamment dans les pays où il existe un écart entre les principes constitutionnels et le droit coutumier; la réussite qu'ont connue des programmes novateurs a toutefois montré les bienfaits que pouvait procurer la participation des femmes à l'économie sur un pied d'égalité avec les hommes.

9. Dans la plupart des régions du monde, l'égalité des sexes en matière d'accès à tous les niveaux de l'enseignement a sensiblement progressé. Le tableau 1 compare les pourcentages respectifs des filles et des garçons aux trois niveaux de l'enseignement traditionnel de 1970 à 1990. En 1990, ils sont presque à égalité dans toutes les régions pour ce qui est des taux d'inscription dans le primaire, ce qui constitue un net changement par rapport à 1970. On note des progrès encore plus rapides dans l'enseignement secondaire et supérieur. Le lien existant entre le développement et l'accès à l'éducation est manifeste quand on considère ces rapports pour l'ensemble des pays les moins avancés, où l'on comptait, en moyenne, 75 filles pour 100 garçons dans l'enseignement primaire, et 37 seulement dans l'enseignement supérieur.

10. Des différences marquantes se font toutefois jour entre les régions. L'Afrique reste en retrait par rapport au reste du monde en matière d'égalité d'accès et de progression vers ce but, notamment pour ce qui est de l'enseignement supérieur, qui revêt une importance cruciale. En Asie et dans le Pacifique, on note un écart sensible entre l'Asie du Sud, où l'on compte en moyenne 73 filles seulement dans le primaire, 60 dans le secondaire et 37 dans l'enseignement supérieur pour 100 garçons en 1990, et l'Asie de l'Est et du Sud-Est, où les chiffres correspondants sont 92, 90 et 74. Dans nombre de régions, le taux d'inscription des filles dépasse celui des garçons dans l'enseignement secondaire et supérieur.

11. La disparition rapide des différences entre les sexes en matière d'accès à l'éducation ne signifie pas que le problème ait été résolu. À travers le monde, 57 % seulement en moyenne des fillettes d'âge scolaire fréquentaient les établissements du primaire et du secondaire en 1990. En Afrique, par exemple, la moyenne n'était que de 37 % et ce n'est qu'en Europe que ce pourcentage s'élevait à 90 %. Les statistiques relatives au niveau d'instruction des femmes ne sont encore guère réconfortantes. Bien que les femmes aient réalisé des progrès sensibles en matière d'accès à l'éducation et d'années de scolarité, des problèmes demeurent en ce qui concerne le contenu des matériaux pédagogiques, qui font souvent une distinction, sinon une discrimination, entre les sexes; les dispositions d'ordre social et administratif dans les établissements scolaires et la présence de femmes à des postes de responsabilité à tous les niveaux du système d'enseignement. Les filles continuent d'être orientées vers des disciplines, filières et carrières traditionnellement considérées comme féminines, ce qui est fort fâcheux si l'on considère les qualifications dont les femmes auront besoin pour trouver un emploi dans un monde régi par l'information et le progrès technologique. Des efforts devront également être faits pour lutter contre l'analphabétisme des adultes, qui se trouve être un phénomène beaucoup plus répandu chez les femmes que chez les hommes, du fait d'inégalités passées en matière d'accès à l'éducation.

12. Le rapport existant entre l'environnement économique mondial, l'existence d'un climat et de structures propres à l'épanouissement des femmes et le rôle des femmes dans l'économie apparaît clairement lorsqu'on analyse les trois thèmes sur lesquels est axée l'Étude mondiale, à savoir la pauvreté, les emplois productifs et la participation à la prise de décisions économiques. Il s'en dégage une conclusion manifeste, à savoir que le rôle des femmes dans l'économie est devenu plus crucial que jamais pour le développement et que c'est là un point à ne pas négliger lors de l'élaboration des politiques de développement.

/...

I. LA PAUVRETÉ

13. Si l'aggravation dans le temps de la pauvreté à travers le monde est matière à discussion, il ne fait pas de doute que son incidence est plus forte que jamais, qu'elle est en train de se généraliser dans certaines régions au moins, et que les hommes et les femmes la vivent différemment.

14. On oublie souvent que le niveau de consommation est une des mesures de la pauvreté. La pauvreté consiste à n'avoir pas suffisamment de nourriture, d'abri et d'autres biens essentiels à la satisfaction des besoins fondamentaux. Ses causes, complexes et multidimensionnelles, sont imputables à des phénomènes tels que l'accès insuffisant aux ressources et aux marchés, une mauvaise répartition des unes et des autres, aux niveaux national et sous-national, les catastrophes naturelles, les conflits armés nationaux et internationaux et l'insuffisance des investissements en ressources humaines. Ses conséquences, toutefois, sont plus claires. Lorsque l'indigence atteint un certain seuil et que font défaut les choses les plus essentielles à la vie – nourriture, vêtements et abri –, on se trouve face à une situation de pauvreté absolue et les hommes et les femmes vivant dans ces conditions ne peuvent se préoccuper que de survivre au jour le jour. Ils ne peuvent économiser ni investir, ni avoir des projets ou aspirations à long terme. La pauvreté, même relative, diminue le potentiel des êtres humains; elle engendre la pauvreté, en un interminable cercle vicieux.

15. On peut observer la pauvreté à divers niveaux : national, régional et local. Pour saisir les problèmes propres à chaque sexe, toutefois, l'unité d'analyse la plus commode est le ménage. C'est dans les ménages, où vivent ensemble des personnes liées par le sang, par des rapports légaux ou par des intérêts communs, que les êtres humains font l'expérience de la pauvreté. Les ménages sont des unités de consommation où sont partagés les biens essentiels; ils peuvent aussi être des unités de production où les ressources sont mises en commun pour produire un revenu, encore que cette fonction soit en perte de vitesse du fait de l'urbanisation et du passage progressif à une économie industrielle.

16. Tous les membres d'un ménage sont affectés par la pénurie de biens essentiels. C'est en fait cette expérience partagée qui est à l'origine des stratégies de survie des ménages pauvres. D'un point de vue purement économique, il est rationnel de s'assurer contre le risque de perdre un revenu en agrandissant la famille. À la limite, le coût des quelques pommes de terre supplémentaires dans la soupe est compensé par l'adjonction au ménage d'une personne susceptible de contribuer à son revenu. Il est de même logique que des membres du ménage émigrent, si c'est pour envoyer des fonds chez eux car, dans ce cas, ils ajoutent aux revenus du foyer et en réduisent les charges.

17. La pauvreté diffère aussi selon qu'il s'agit des villes ou des campagnes, car les ménages ruraux tendent à être à la fois des unités de consommation et de production, alors que dans les zones urbaines, foyer et lieu de travail sont habituellement distincts. C'est dire que les femmes rurales doivent pouvoir avoir accès aux moyens de production et les contrôler. Cette possibilité dépend, entre autres, de l'inclusion dans les réformes agraires de dispositions permettant aux femmes de bénéficier des produits de leur travail et d'en contrôler l'usage; de l'existence de facilités de crédit et de services

/...

financiers adaptés à leur situation particulière; de techniques appropriées et abordables et d'intrants agricoles à la portée de leurs bourses; de l'incorporation aux activités de production de techniques de développement durable; et enfin de services de vulgarisation et de moyens de formation appropriés. Il faut aussi tenir compte dans ce contexte de la distribution inégale des services sociaux, plus répandus dans les zones urbaines que rurales.

18. Ce n'est pas seulement dans le monde rural mais à bien d'autres égards que, du fait de leur sexe, les hommes et les femmes ont une expérience différente de la pauvreté. Les femmes, en raison du rôle qui leur est imparti par la société, sont appelées à gérer la pauvreté en temps de pénurie. Lorsque les premiers effets des programmes de stabilisation économique se font sentir sous la forme d'une hausse des prix des produits de première nécessité, ce sont les femmes qui doivent faire face au problème, au prix souvent de sacrifices personnels. Lorsque les revenus de ménage baissent, elles vont travailler pour les relever. Leur activité s'exerce alors, la plupart du temps, dans le secteur non structuré, qui constitue une partie dynamique mais pratiquement ignorée des statistiques de l'économie, caractérisée par sa souplesse et sa compatibilité avec les travaux du ménage. Les femmes des couches pauvres de la société ont toutefois de plus en plus tendance à prendre des emplois dans le secteur structuré, généralement à des salaires très bas et à des conditions fort peu satisfaisantes. Le fait d'avoir à se colleter avec la pauvreté, tout en étant de plus en plus fréquemment le chef réel de famille, a progressivement modifié l'image que les femmes avaient d'elles-mêmes. Les forces qui ont poussé les femmes à se lancer sur le marché du travail pour surmonter la pauvreté, et ce notamment, lorsque les secteurs où existent des emplois préfèrent engager du personnel féminin, ont permis à de nombreuses femmes d'exercer pour la première fois leurs aptitudes et talents en dehors du ménage. À terme, cette expérience, conjuguée à une politique constructive, peut constituer, pour nombre de femmes, un moyen d'échapper à la pauvreté.

19. Dans le même temps, cependant, en raison de leur rôle traditionnel, les femmes doivent continuer à s'acquitter de leurs responsabilités familiales. Lorsque cela leur devient impossible, les filles remplacent leurs mères dans ces fonctions, renonçant à leur propre avenir pour assurer la marche du ménage. Les chiffres relatifs aux taux de scolarité des filles cités plus haut donnent la mesure du problème. Au sein d'un même foyer, on enregistre en outre des différences de consommation : les femmes réduisant la leur pour donner une part plus grande à d'autres membres de la famille, ou recevant une part plus réduite, ce qui a pour conséquence de perpétuer la pauvreté d'une génération à l'autre.

20. Lorsque la femme est le seul adulte à apporter un revenu au foyer, parce qu'elle est veuve, qu'elle a été abandonnée ou que son conjoint est invalide ou au chômage, le rôle que joue la différence entre les sexes dans la pauvreté apparaît de façon à la fois directe et aiguë. Le fait que ce type de ménage a en général des personnes à charge réduit les possibilités de travail au dehors pour la femme chef ou soutien de famille, et cette difficulté, conjuguée aux formes diverses de discrimination auxquelles elle se heurte sur le plan économique, a presque inévitablement pour effet de réduire le ménage à la pauvreté. La présence d'une femme à la tête d'un foyer est un des indicateurs les plus sûrs que l'on possède de la pauvreté, et un indice dont l'importance n'a cessé de croître.

/...

21. Il apparaît, par ailleurs, que si l'on peut analyser la pauvreté en termes de consommation, on ne peut l'éliminer en satisfaisant les besoins de consommation des couches pauvres de la société. Étant donné le caractère universel du droit au développement, les pouvoirs publics ont le devoir d'assurer un niveau minimum de consommation à tout être humain. En se bornant à maintenir ce niveau, sauf dans les cas d'urgence, on parviendra peut-être à atténuer les symptômes de la pauvreté sans s'attaquer pour autant à ses causes profondes.

22. La pauvreté appelle une intervention de la collectivité tout entière. Cette action peut toutefois être le fait d'agents différents employant des moyens divers. L'État, le marché et les collectivités ont à cet égard des rôles différents que l'on tend actuellement à repenser, notamment en ce qui concerne le rôle de l'État dans la régulation du marché et la réalisation d'investissements à long terme dans la mise en valeur des ressources humaines.

23. La pauvreté ne peut être éliminée qu'en augmentant les revenus, et ce principe vaut pour les ménages comme pour les États. Pour ce qui est des premiers, cela suppose une augmentation des revenus rapportés au foyer par les membres du ménage, investir dans ces derniers et leur fournir des possibilités d'emploi. En ce qui concerne les deuxièmes, cela implique un accroissement de la production destinée tant à l'exportation qu'à la consommation interne au moyen d'investissements. Pour les États comme pour les ménages, la politique adoptée peut contribuer à éliminer la pauvreté ou, au contraire, l'accroître : certaines politiques sont efficaces, d'autres ne le sont pas. À en juger par les tendances de l'économie mondiale, accorder aux femmes l'attention qu'elles méritent est une politique payante.

II. EMPLOI PRODUCTIF

24. Il existe un rapport direct entre emploi et pauvreté des ménages et bien-être des nations. Lorsque les gens occupent un emploi rémunéré, leurs revenus sont plus importants et ils peuvent consommer, même au-delà de la stricte satisfaction de leurs besoins. Une forte consommation intérieure peut constituer la base d'une croissance économique nationale soutenue.

25. La structure de l'emploi a subi au cours des 10 dernières années de profondes transformations qui doivent être analysées du point de vue de la place respective des hommes et des femmes. L'emploi s'est féminisé à deux égards. D'une part, les femmes ont été plus nombreuses que jamais à se présenter sur le marché du travail dans le secteur structuré, le taux de progression étant beaucoup plus élevé pour les femmes que pour les hommes. On constate, d'après les moyennes indiquées au tableau 2, que la proportion de femmes par rapport aux hommes dans la population active a presque doublé en 20 ans. Les écarts entre les régions peuvent être attribués au fait que la situation de départ n'était pas la même partout, mais cette évolution est partout indiscutable. Si l'on tient compte du fait qu'une grande partie des activités économiques des femmes n'apparaît pas dans les statistiques nationales, on peut considérer que, dans le secteur structuré, les femmes sont probablement pratiquement à égalité avec les hommes. En outre, dans de nombreux pays, les secteurs économiques qui

connaissent la plus forte croissance, comme par exemple les services modernes, l'industrie légère et l'information, ont tendance à employer des femmes plutôt que des hommes.

26. D'autre part, le modèle classique, avec progression attendue de la rémunération tout au long de la carrière dans une entreprise ou dans un métier, qui a caractérisé l'emploi des hommes pendant la plus grande partie du XXe siècle, est en déclin tandis que les emplois épisodiques, à temps partiel et faiblement rémunérés, qui ont toujours été le lot des femmes, gagnent du terrain. Les technologies nouvelles et les nouvelles conceptions de la productivité ont entraîné une contraction du marché des emplois stables et de longue durée. De ce fait, un plus grand nombre d'hommes se sont trouvés contraints d'accepter des conditions qui étaient auparavant typiques du travail des femmes, ces dernières étant perçues comme une main-d'oeuvre de réserve. L'écart entre la rémunération moyenne des femmes et celle des hommes commence à se resserrer, du fait à la fois de l'augmentation de la rémunération des femmes et de la diminution de celle des hommes. On ne dispose pas encore de données précises concernant ces phénomènes mais les hypothèses commencent à être confirmées par des micro-études conduites dans un certain nombre de pays.

27. L'emploi féminin s'est surtout développé dans les professions qui ont connu la croissance la plus rapide. L'agriculture reste le principal secteur d'activité des femmes, mais on trouve de plus en plus de femmes dans les professions libérales, parmi les techniciens, dans les emplois de bureau et dans la vente (voir tableau 3). Des progrès notables vers l'égalité ont été réalisés dans les catégories professionnelles à revenu élevé – professions libérales, secteurs spécialisés, administration et gestion (voir tableau 4). Là encore, malgré des situations différentes au départ, l'évolution est la même dans toutes les régions.

28. Lorsqu'on compare d'un pays à l'autre les taux d'activité féminine et les taux de féminisation des professions de rang élevé, on constate que l'augmentation du nombre de femmes occupant un emploi est fonction de la situation économique d'ensemble. L'augmentation du nombre de femmes exerçant des professions de rang élevé est le résultat des efforts déployés dans les années 70 et 80 pour assurer une plus grande égalité d'accès à l'enseignement secondaire et supérieur. Compte tenu du décalage dans le temps, les progrès actuels vers l'égalité devraient avoir des effets encore plus sensibles sur l'emploi au début du siècle prochain.

29. Cette évolution donne à penser que les femmes apporteront une contribution croissante au revenu disponible pour la consommation et l'investissement. Certaines différences entre les hommes et les femmes pourraient avoir à cet égard une influence décisive. On sait que les femmes ont une propension à épargner plus grande que les hommes et qu'elles sont plus susceptibles qu'eux de renoncer à la consommation immédiate au profit d'avantages futurs. Le développement de l'épargne et de l'investissement sous l'impulsion des femmes pourrait donc devenir un moyen puissant de mobiliser des ressources en vue du développement. Si on ajoute à cela la productivité relativement plus élevée des femmes dans les secteurs de croissance, on peut s'attendre à ce que les femmes

deviennent, au cours des 10 à 20 prochaines années, le moteur d'une croissance accélérée, avec des conséquences bénéfiques du point de vue de l'objectif du développement durable.

III. POUVOIR DE DÉCISION DES FEMMES DANS LE DOMAINE ÉCONOMIQUE

30. Le rôle de plus en plus important joué par les femmes dans l'économie ne s'est pas encore traduit par des responsabilités accrues dans la prise des décisions économiques, que ce soit aux niveaux national, régional ou international, aussi bien dans le secteur public que privé. Ce sont les hommes, et non les femmes, que l'on voit prendre les décisions macro-économiques. Dans le secteur public, les premiers ministres ou gouverneurs de banques centrales sont encore rares, même si leur nombre s'accroît. Dans le secteur privé, les femmes à la tête de grandes sociétés sont encore plus rares. Toutefois, dans les petites et moyennes entreprises, qui sont celles sur lesquelles repose la croissance économique, on trouve de plus en plus de femmes chefs ou propriétaires d'entreprise, ce qui donne à penser que la répartition des responsabilités entre hommes et femmes dans le domaine économique est peut-être en train de changer.

31. Dans le secteur public, d'après les statistiques de la Division de la promotion de la femme du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, 3,6 % seulement de l'ensemble des postes de niveau ministériel dans le domaine économique, y compris les postes de gouverneur de banques centrales, sont occupés par des femmes. Dans 146 pays, aucune femme n'occupe de poste ministériel ayant trait à l'économie. Enfin, pratiquement aucune femme n'a jamais été nommée à un poste de direction dans les institutions financières internationales.

32. La situation est pire dans les grandes sociétés privées. D'après une étude de la Division de la promotion de la femme, 1 % seulement des postes de direction des 1 000 plus grandes sociétés non américaines sont occupés par des femmes, et parmi les 1 000 plus grandes sociétés américaines, 8 % seulement des postes de direction ont été attribués à des femmes, à l'exclusion généralement des postes les plus élevés.

33. Cette situation s'explique par la prédominance d'une culture masculine à la tête des entreprises, par la persistance des effets de la discrimination passée et par le fait que la contribution – potentielle mais aussi réelle – des femmes à la gestion de l'économie n'est pas reconnue. En général, si les femmes parviennent à se faire embaucher dans les grandes sociétés au bas de l'échelle, elle ont tendance à rester dans des postes subalternes et à se retrouver en grand nombre dans des administrations ou des secteurs où elles sont traditionnellement majoritaires. Leurs choix sont aussi déterminés bien souvent par la répartition traditionnelle des rôles, ce qui limite leur accès à des postes offrant des perspectives de carrière intéressantes.

34. Les femmes qui occupent des postes offrant des possibilités de carrière se heurtent à des obstacles à caractère sexiste, considérables et très répandus, qui restreignent leur mobilité horizontale et verticale et qui tiennent aux règlements mêmes des entreprises et aux méthodes d'évaluation des performances.

/...

Les conditions de travail sont largement définies en fonction des intérêts des hommes en tant que salariés ou employeurs et, bien souvent, ne tiennent pas compte des particularités des femmes, des rôles qui leur sont dévolus, ni de leurs attentes. Les préjugés, qui sont favorisés par la culture masculine dominante, peuvent se traduire par le harcèlement sexuel, la mise à l'écart des possibilités de carrière, l'exclusion des réseaux officiels et officieux et la dévalorisation des qualifications féminines. Des conditions de travail défavorables et une culture masculine dominante dans les entreprises créent des barrières invisibles mais infranchissables qui empêchent les femmes de progresser dans leur carrière, quels que soient leur niveau d'instruction et leur expérience.

35. Le retard pris par les femmes du fait qu'elles ont été longtemps sous-représentées parmi les cadres moyens serait le principal obstacle au progrès vers l'égalité. Selon cette hypothèse, il faudrait attendre encore 20 ans avant de voir l'égalité se réaliser. Toutefois, d'après d'autres études, l'ascension des femmes a été beaucoup plus lente qu'elle n'aurait dû l'être. Au rythme actuel, il faudra attendre 475 ans, dans la plupart des pays développés, pour voir les femmes jouir de l'égalité avec les hommes aux postes de cadre supérieur.

36. Certains indices donnent toutefois à penser que l'évolution devrait s'accélérer considérablement au cours des prochaines décennies. Premièrement, les femmes sont de plus en plus nombreuses dans le secteur structuré de l'économie. Deuxièmement, le nombre de femmes inscrites dans l'enseignement supérieur dans des disciplines telles que le droit, la gestion des entreprises, les sciences et les techniques commence à augmenter plus vite que le nombre d'inscriptions masculines (voir tableaux 5 et 6), le résultat étant que la proportion de femmes parmi les jeunes cadres ira croissant. Troisièmement, la recherche de qualités de souplesse chez les cadres fait aujourd'hui des femmes des candidates intéressantes.

37. Enfin, l'élément le plus déterminant tient peut-être à ce que, dans de nombreux pays, on trouve de plus en plus de femmes à la tête de petites et moyennes entreprises dans les secteurs qui connaissent la croissance la plus lente, à savoir les travaux à petite échelle et les services. Ces secteurs commencent à se faire une place dans le commerce mondial, et des études du Centre "CNUCED/GATT" du commerce international montrent que les femmes jouent un rôle de plus en plus important dans les échanges internationaux.

38. Cette évolution résulte en partie d'une adaptation des activités de production des femmes à la nécessité d'instituer des conditions de travail plus souples, mais il se peut aussi que les femmes, sentant qu'elles ne peuvent se hisser au-delà d'un certain niveau dans le secteur structuré, se tournent vers la création d'entreprises. La multiplication des associations de femmes chefs d'entreprise et leur influence croissante sont directement liées à ce phénomène.

39. L'augmentation du nombre de femmes chefs d'entreprise entraînera des changements fondamentaux dans la manière dont sont prises les décisions économiques, à condition que les femmes aient accès autant que les hommes aux ressources essentielles à l'activité économique, à savoir le crédit, l'information technique et les marchés. Les femmes peuvent déjà s'assurer de

/...

nombreux avantages en créant des réseaux et en tirant parti de leur position sur le marché. D'autres obstacles ne pourront toutefois être aplanis qu'avec l'intervention des pouvoirs publics, si on veut que les femmes puissent être compétitives sur un pied d'égalité avec les hommes.

40. L'accès des femmes aux ressources, et notamment au crédit, est souvent limité par la législation en matière de succession, les régimes des biens matrimoniaux et d'autres obstacles juridiques. Les femmes se heurtent en outre à un environnement hostile dans le monde du travail et au manque de services d'appui. Dans la plupart des pays, les obstacles d'ordre juridique sont progressivement levés. Reste à voir si on parviendra à mettre sur pied et à fournir des services d'appui qui répondent aux besoins des femmes aussi bien qu'à ceux des hommes.

Notes

¹ Étude mondiale sur le rôle des femmes dans le développement (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.86.IV.3).

² Étude mondiale, 1989... (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.89.IV.2).

³ Étude mondiale, 1994... (publication des Nations Unies, à paraître).

Tableau 1

Rapport moyen du nombre de filles au nombre de garçons, par niveau d'enseignement
et par région, 1970-1990

(Nombre de filles pour 100 garçons)

	Enseignement primaire			Enseignement secondaire			Enseignement supérieur		
	1970	1980	1990	1970	1980	1990	1970	1980	1990
Afrique	65	74	79	46	57	69	20	30	32
Amérique latine et Caraïbes	94	95	95	98	107	109	72	74	106
Europe occidentale et autres États	95	95	95	90	98	98	53	72	94
Asie et Pacifique	66	78	84	58	70	77	46	63	84
Europe orientale	94	94	96	97	91	94	78	106	104
Ensemble du monde	77	84	87	67	80	85	46	61	75

Source : Division de la promotion de la femme, Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, d'après les données figurant dans la base de données de l'Organisation des Nations Unies sur les indicateurs et les statistiques concernant les femmes (WISTAT), version 3, 1994.

Tableau 2

Rapport moyen du nombre de femmes au nombre d'hommes dans la
population active, 1970-1990

(Nombre de femmes pour 100 hommes)

	1970	1980	1990
Afrique	39	58	71
Amérique latine et Caraïbes	35	48	62
Europe occidentale et autres États	45	60	72
Asie et Pacifique	28	42	48
Europe orientale	79	81	85
Total	37	52	62

Tableau 3

Répartition par catégorie professionnelle et par sexe, 1970, 1980 et 1990

(En pourcentage)

Catégorie professionnelle	1970		1980		1990	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Professions libérales et personnel technique	11,94	5,62	11,76	6,56	13,17	8,22
Administration et gestion	0,78	2,07	1,25	2,54	1,80	3,22
Emplois de bureau	10,81	5,86	11,79	5,71	13,25	6,51
Vente	7,76	5,98	7,93	5,27	9,91	7,22
Services	18,34	5,87	13,56	6,20	14,65	6,83
Agriculture	27,02	33,54	29,10	32,72	24,69	27,97
Production	14,54	32,06	29,73	29,71	12,63	31,66
Non classés, chômeurs	6,07	6,27	9,52	7,53	9,00	7,45

Tableau 4

Rapport moyen du nombre de femmes au nombre d'hommes dans les professions libérales, parmi le personnel technique et dans l'administration et la gestion, 1970-1990

(Nombre de femmes pour 100 hommes)

	1970	1980	1990
Afrique	19	40	56
Amérique latine et Caraïbes	50	82	85
Europe occidentale et autres États	55	66	86
Asie et Pacifique	27	47	55
Europe orientale	47	105	124
Total	36	58	70

Tableau 5

Rapport moyen du nombre de femmes au nombre d'hommes dans les disciplines scientifiques
et techniques dans l'enseignement supérieur, par région, 1970-1990

(Nombre de femmes pour 100 hommes)

	1970	1980	1990
Afrique	24	21	24
Amérique latine et Caraïbes	37	54	80
Europe occidentale et autres États	29	49	67
Asie et Pacifique	33	45	70
Europe orientale	61	81	74
Total	32	43	56

Tableau 6

Rapport moyen du nombre de femmes au nombre d'hommes inscrit en droit et en gestion
des entreprises dans l'enseignement supérieur, par région, 1970-1990

(Nombre de femmes pour 100 hommes)

	1970	1980	1990
Afrique	12	43	36
Amérique latine et Caraïbes	30	92	115
Europe occidentale et autres États	25	54	85
Asie et Pacifique	25	56	70
Europe orientale	64	134	124
Total	25	63	102
